

Affiché au
GRAND CAHORS le :

Délibération n° 09

16 AVR. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-03_28_03_2019-DE
Regu le 05/04/2019

Séance du 28 mars 2019 à 19 heures

Le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune du Montat, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (45)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. CORMANE Jean-Pierre (Lamagdelaine),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (23)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOUX Catherine (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies - procuration donnée à M. TILLOU), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-09_28_03_2019-DE
Reçu le 05/04/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

Objet : Budget Principal – Vote du budget primitif 2019

2 contres : M. MAFFRE et Mme RIVIERE

Adopté à la majorité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2019
Rapporteur : Daniel JARRY

Direction des Finances

Objet : Budget Principal – Vote du budget primitif 2019

Mesdames, Messieurs,

Après affectation des résultats de 2018, le Budget Primitif 2019, proposé au vote du Conseil communautaire, s'équilibre en recettes et en dépenses conformément au rapport de présentation :

Section de fonctionnement à la somme de **38 157 443 €**,

Section d'investissement à la somme de **22 800 000 €**, dont un montant de crédits de reports en dépenses de **995 119.34 €** et en recettes à la somme de **1 269 052.35 €**.

Le montant de l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement est de 5 507 909 € d'emprunt nouveau et de 500 000 € d'emprunt reporté.

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée, après examen détaillé,

- a- De voter le budget primitif du Budget Principal 2019, tel que proposé ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'emprunt nécessaire à l'équilibre de ce budget à hauteur de **5 507 909 €** maximum.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAN SOUZE-FAURE